Le Petit Chaperon Rouge

Garderies francophones

Énoncé de programme

Cahier B. Politiques et Procédures B.1.2

1 - Favoriser la santé, la sécurité, l'alimentation et le bien-être des enfants 2

2 - Soutenir les interactions positives et réceptives entre les enfants, les fournisseurs de services de garde et le personnel 4

3 - Soutenir les interactions positives et réceptives entre les enfants, les fournisseurs de services de garde et le personnel. 6

4 - Pratiques interdites 7

5 - Favoriser l'exploration, le jeu et la curiosité des enfants. 7

6 - Offrir des expériences initiées par les enfants et soutenues par les adultes. 8

7 - Planifier et créer des milieux ainsi que des expériences d'apprentissages positifs/propices au développement de chaque enfant. 9

8 - Incorporer tout au long de la journée des jeux intérieurs et extérieurs, des jeux actifs, des périodes calmes, un temps de repos. De plus, tenir compte des besoins individuels des enfants bénéficiant des services de garde. 10

9 - Favoriser la participation des parents et le dialogue constant à propos du programme et de leurs enfants. 11

10 - Faire participer les partenaires communautaires locaux et leur permettre de soutenir les enfants, les familles de ces derniers et le personnel. 11

11 - Soutenir le personnel, les fournisseurs et les autres personnes qui interagissent avec les enfants dans le cadre du perfectionnement professionnel permanent. 12

12 - Documenter et évaluer l'impact des stratégies énoncées sur les enfants et leurs familles. 13

13 - Le personnel et les stagiaires doivent prendre connaissance de l'énoncé de programme avant d'interagir avec les enfants ou chaque fois que l'énoncé est modifié. 14

14 - Les approches de l'énoncé doivent être mises en oeuvre par le personnel dans chacun de ses programmes. 14

Signature de prise de connaissance de l'Énoncé de programme 15

Le Petit Chaperon Rouge

Garderies francophones

Nos programmes sont basés sur la pédagogie détaillée dans le document du Ministère de l'Éducation «Comment apprend-on?» qui supporte la vision des enfants comme étant des êtres compétents, capables, curieux et riches en possibilités.

Tout professionnel à l'emploi de LPCR se doit d'appliquer les critères de l'énoncé de programme.

Nom de l'employé.e: _____

1 - Favoriser la santé, la sécurité, l'alimentation et le bien-être des enfants

---

1.1 - Les éducateurs.trices ont pour rôles de planifier et créer des environnements, des expériences et des contextes favorables à l"apprentissage et au développement des enfants dans tous les domaines.

- L'éducateur/éducatrice utilise du matériel offrant de nombreuses possibilités de jeux qui encouragent l'exploration et la découverte suivant l'âge et l'habileté des enfants.
- Agit comme ressource pour questionner de manière ouverte ou supporter des enquêtes.

1.2 - Sécurité : Les pratiques mises en place permettent de respecter la quête de défis que recherches les enfants tout en s'assurant qu'ils sont acceptables et adaptés à l'âge et au développement de ces derniers.

- L'éducateur/éducatrice évalue la situation avant d'intervenir pour s'assurer que l'enfant n'est pas en danger en étant proactif.
- Intervient de manière à faire comprendre à l'enfant ses capacités et celles des autres qui l'entourent dans la salle de classe.

- Connaît et met en pratique les mesures d'urgence en cas de feu, d'évacuation ou toutes autres. Fait respecter les consignes de sécurité en utilisant des stratégies adaptées à l'âge et au contexte.

1.3 - La sécurité est primordiale

- L'éducateur/éducatrice s'assure de connaître le nombre d'enfants en tout temps et de communiquer à haute voix l'information à ses collègues lors de chaque entrée/sortie du local.
- Inscrit l'heure d'arrivée et de départ des enfants promptement sur la feuille de présence.
- Administre les médicaments aux enfants suivant les instructions des parents et confirme que le médicament a été donné en apposant son nom sur la feuille à documenter.
- Anticipe les situations ou les comportements problématiques et prévoit des interventions pour les éviter.
- Démontre son habileté à suivre les procédures en cas d'accident, rédige adéquatement et promptement les rapports d'incidents et les donnent à la direction pour faire les suivis.

1.4 - Bien-être : Nourrir des relations et des liens authentiques et bienveillants pour créer un sentiment d'appartenance parmi les enfants, entre les adultes, ainsi qu'avec le monde qui les entoure.

- L'éducateur/éducatrice est attentif à l'état physique et émotionnel de chaque enfant en observant son comportement, ses paroles et ses relations avec les autres.
- Fait preuve de respect, d'écoute active dans ses interventions et ses comportements avec les enfants. Adresse l'enfant par son prénom.
- Démontre son engagement envers les enfants par sa façon positive et chaleureuse de parler, d'intervenir, de guide les enfants.
- Participe physiquement et verbalement aux jeux des enfants à travers les conversations, les jeux physiques intérieurs/extérieurs.
- Gère les transitions avec bienveillance lors de la séparation avec le parent et des activités journalières. Aide les enfants à reconnaître leurs émotions, identifier les émotions des autres et favoriser l'autorégulation.
- Affiche des photos des enfants et leurs familles pour qu'ils puissent s'identifier comme participants actifs du groupe et se sentir valorisés.

1.5 - Alimentation : Le/La cuisinier/cuisinière prépare les menus suivant les critères du Guide alimentaire canadien et ce menu est vérifié par une nutritionniste avant d'être proposé aux enfants.

- La garderie présente aux enfants des collations et des repas sains en établissant des environnements alimentaires positifs qui répondent aux signaux de faim et de satiété des enfants.
- Les collations et repas sont présentés dans des petits contenants et servis avec des ustensiles appropriés afin de permettre aux enfants de se servir eux-mêmes lors des temps de repas. Une routine est présenté afin d'habituer les enfants à vider leurs assiettes et de les ranger sur le chariot de service suivant leurs capacités.
- Les éducateurs/éducatrices s'engagent à faire des activités culinaires avec les enfants un minimum d'une fois par mois.
- Les éducateurs/éducatrices encouragent les enfants à gouter aux aliments des repas. Les éducateurs/éducatrices assistent l'enfant lorsque les repas sont liquides.
- Les éducateurs/éducatrices profitent du temps de repas pour supporter différents sujets d'apprentissage avec les enfants.
- Les employés connaissent le menu du jour et les substitutions.

2 - Soutenir les interactions positives et réceptives entre les enfants, les fournisseurs de services de garde et le personnel

2.1 - Les éducateurs/éducatrices agissent comme des modèles.

- L'éducateur/éducatrice démontre des interactions qui sont aimables, bienveillantes, capables d'empathie, chaleureuses, attentives et calmes.
- L'éducateur/éducatrice agit comme référence pour les enfants et c'est vers lui/elle que les enfants peuvent se diriger pour de l'aide ou pour un accompagnement dans leur apprentissage puisqu'ils ont développés un lien d'affection avec l'adulte.

2.2 - Connaître et mettre en pratique le savoir-vivre, aider les enfants/ parents/collègues à favoriser les relations harmonieuses.

- L'éducateur/éducatrice adresse les enfants ainsi que ses collègues avec politesse et respect en utilisant un ton de voix agréable et calme, des gestes qui encouragent la communication positive réciproque.
- L'éducateur/éducatrice encourage les enfants, reconnait leur efforts et les félicitent par une parole, un geste, un sourire adressé puisque la reconnaissance d'une bonne action encourage les attitudes positives chez les enfants.
- L'éducateur/éducatrice prévoit du temps pour communiquer journalièrement avec les parents par une anecdote particulière à leur enfant, un évènement, un mot d'encouragement, une ressource… afin de tisser des liens et de développer chez eux un climat de confiance.
- L'éducateur/éducatrice discute des points positifs de l'enfant et discute avec délicatesse des difficultés encourues en écoutant le parent et/ou en offrant des suggestions au besoin.
- N'utilise pas l'ironie ou le sarcasme pour communiquer avec les parents, les collègues et les enfant.

2.3 - L'enfant pratique ses compétences sociales et linguistiques avec ses pairs et les éducatrices en français.

- L'éducateur/éducatrice utilise la langue française (et/ou maternelle si nécessaire) pour valoriser la culture et la langue en chantant, en écoutant de la musique, en racontant des histoire, en apprenant des comptines et en créant un milieu de vie francophone.
- Dans les groupes de poupons et bambins, l'éducateur/éducatrice répète les sons et les gestes de l'enfant, suit son regard et verbalise ce qu'il/elle pense être communiqué par ce dernier.
- Lors de conversations, l'éducateur/éducatrice alloue suffisamment de temps pour permettre à l'enfant de verbaliser et exprimer ses idées/émotions sans terminer la phrase de l'enfant.
- Communique avec l'enfant comme interlocuteur et non comme directeur de la conversation permettant un échange d'idées.
- Aide à développer un vocabulaire varié et riche en utilisant différents moyens de présenter des mots non connus ainsi expliquer au enfant la signification de ce mot.
- Le français est la langue utilisée lors d'échange avec les enfants et les collègues.

2.4 - Une évaluation Nippissing est fait pour les groupes de poupons, bambins, préscolaires et 4-5 ans.

- L'évaluation Nippissing est fait:
  - Poupons : Au 3 mois jusqu'à l'âge de 18 mois.
  - Bambins : Lors de son arrivée ainsi qu'à l'âge de 18 et 24 mois. Préscolaires : 1 fois par année
  - 4-5 ans : 1 fois par année
- L'éducateur/éducatrice rencontre les parents 2 fois par année et/ou au besoin.

2.5 - Tous les employés agissent en tant que professionnel/professionnelle de la petite enfance

- L'éducateur/éducatrice démontre les compétences que doivent posséder les professionnel/ professionnelle tel que décrit dans le Manuel des politiques LPCR ainsi que l'Ordre des éducateurs/ éducatrices de l'Ontario et Ministère du travail.

3 - Soutenir les interactions positives et réceptives entre les enfants, les fournisseurs de services de garde et le personnel.

3.1 - Les enfants apprennent à devenir autonomes, à communiquer leurs besoins verbalement, à contrôler leurs émotions et à résoudre leurs conflits.

- L'éducateur/éducatrice met l'accent sur l'écoute, les réponses et la poursuite d'une conversation avec chaque enfant individuellement.
- Communique ses attentes avec des mots descriptifs, clairs, courts, répétitifs et applique des limites adaptées à l'âge ainsi qu'aux circonstances.
- Encourage l'autonomie par l'usage d'un horaire imagé représentant les routines de la journée chez les enfants de 6 ans et moins.

3.2 - L’éducateur/éducatrice utilise des stratégies de gestion de comportement approprié

- L’éducateur/éducatrice donne la chance à l’enfant de s’autoréguler en allouant du temps et de l’espace avant d’intervenir.
- Utilise des pictogrammes, des horaires imagés afin de minimiser les temps d’attentes et diminuer les frustrations.
- Utilise des stratégies de redirection adaptée au groupe.

4 - Pratiques interdites

- Toutes formes de punition corporelle
- Être trop sévère ou traiter l’enfant de façon humiliante ou dégradante Utiliser un langage abusif, crier ou menacer.
- Priver l’enfant de ses besoins de base; nourriture, lit, vêtement…
- Isoler un enfant dans une pièce , une structure verrouillée pour l’enfermer ou le séparer Utiliser des moyens de contention (Immobilisation)
- Laisser un enfant seul sans surveillance

g) que l’enfant fasse l’objet de mauvais traitements d’ordre sexuel, d’inconduite sexuelle ou d’actes sexuels prescrits, au sens de la définition que la Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance donne à ces termes. Règl. de l’Ont. 137/15, art. 48; Règl. de l’Ont. 126/16, art. 34; Règl. de l’Ont. 197/26, art. 15.

5 - Favoriser l’exploration, le jeu et la curiosité des enfants.

5.1 - Le matériel mis à la disposition des enfants soient soigneusement organisés, esthétiques et ouverts à toutes sortes de possibilités de jeux.

- L’éducateur/éducatrice utilise le matériel et l’environnement de manière à explorer, faire des enquêtes et des investigations de manière sécuritaire.
- Dispose le matériel de manière invitante pour les enfants.

5.2 - Des objets sont utilisés pour éveiller la curiosité ainsi que la réflexion des enfant dans la planification.

- L'éducateur/éducatrice met à la disposition des enfants des articles qui éveillent la curiosité tels des objets, des livres, des vêtements qui sont significatifs des intérêts des enfants, des cultures et des évènements.
- Fait usage d'objets familiers/naturels dans ses programmations tels que des marmites, des pommes de pin….

6 - Offrir des expériences initiées par les enfants et soutenues par les adultes.

6.1 - Les enfants puissent s'adonner à des jeux libres, soutenus et complexes, adaptés à leur niveau de développement.

- L'éducateur/éducatrice permet le mélange de matériaux pour créer des structures complexes.
- Permet de garder en place ces structures pour un autre temps de la journée ou période plus longue suivant l'intérêt des enfants.
- Donne de l'importance au processus plutôt qu'au produit final.

6.2 - L'éducateur/éducatrice prenne le temps de joindre le jeu des enfants en tant que collaborateur/collaboratrice ainsi observe pour amener le jeu à une autre dimension.

- L'éducateur/éducatrice s'assoie au sol ou au côté des enfants pour s'impliquer dans leur jeu.
- Observe et s'implique comme intervenante au jeu en posant des questions ouvertes.
- Observe et prend en note par écrit des observations sur les intérêts/réalisations des enfants qui seront par la suite utilisées pour la programmation ainsi que le portfolio de l'enfant.

7 - Planifier et créer des milieux ainsi que des expériences d'apprentissages positifs/propices au développement de chaque enfant.

7.1 - L'éducateur/éducatrice connait bien le continuum de développement des enfants sous sa responsabilité.

- L'éducateur/éducatrice utilise l'outil de dépistage Nippissing et du continuum de développement (AJEPTA).

7.2 - L'éducateur/éducatrice démontre son engagement dans son métier

- L'éducateur/éducatrice s'engage dans la réflexion critique qui consiste à discuter, interpréter, explorer et mettre en oeuvre des objectifs concernant les enfants. (Comment apprend-on? Page 13.)
- L'éducateur/éducatrice s'engage à faire des formations continues en suivant des ateliers de perfectionnement offerts par le pôle pédagogique, la ville de Toronto, Umbrella Daycare, Humber College, George Brown College…
- L'éducateur/éducatrice s'engage à suivre et remplir la documentation pédagogique.
- Prépare des portfolios pour chaque enfant comprenant au minimum les items suivants; travaux d'art, photos de l'enfant, Nippissing.
- L'éducateur/éducatrice s'engage à faire des lectures sur la pédagogie et d'en discuter avec ses collègues pour s'assurer un continuum de développement.

7.3 - Les matériaux utilisés soient diversifiés et propices à l'exploration

- L'éducateur/éducatrice recherche des moyens d'offrir du matériel diversifié et usage multiple.
- Demande l'aide des parents pour fournir des ressources matérielles ou humaines comme faire une présentation au enfant.

7.4 - Les réunions mensuelles de l'équipe de travail soit un temps de réflexion, d'apprentissage et de partage d'informations

L'éducateur/éducatrice participe activement aux réunions du personnel et démontre son engagement dans le programme.

8 - Incorporer tout au long de la journée des jeux intérieurs et extérieurs, des jeux actifs, des périodes calmes, un temps de repos. De plus, tenir compte des besoins individuels des enfants bénéficiant des services de garde.

8.1 - Le milieu d'apprentissage francophone que fréquente les enfants de 3 mois à 12 ans, soit sécuritaire, stimulant, adapté à leur besoins, favorise leur développement, respecte leur individualité et stimule leur imagination.

- L'éducateur/éducatrice établit des routines fonctionnelles qui minimisent les temps d'attentes entre les transitions en prévoyant du matériel, des lectures et des jeux verbaux à utiliser pendant les périodes d'attentes.
- Facilite le déroulement des routines des plus jeunes à l'habillage en disposant les vêtements, les bottes ensembles ou en préparant le repos de chaque enfant en déposant sa couverture/peluche sur son lit.
- Prévoit l'habillage des enfants en petit groupe pour les jeux extérieurs.
- Met à la disposition des enfants du matériel pour occuper les lève-tôt lors du temps de la sieste. Utilise la musique pour créer l'atmosphère désirée pour la sieste, le temps de lecture ou autres afin de donner le ton à l'activité en cours.

8.2 - Les périodes de jeux extérieurs sont prévues dans l'horaire journalier suivant la température.

- L'éducateur/éducatrice s'implique dans les jeux actifs de plein air et crée des aménagements physiques qui permettent aux enfants de relever des défis suivant leur capacités.
- Respecte le temps permis à l'extérieur tel que décrit dans les directives du département de la Santé.

9 - Favoriser la participation des parents et le dialogue constant à propos du programme et de leurs enfants.

9.1 - Établit des contacts avec les familles pour échanger des idées, pour gagner la confiance des parents et créer des relations de plus en plus agréables ainsi qu'invitantes à la communication

- L'éducateur/éducatrice établit des liens avec les parents en donnant des informations et des anecdotes aux arrivées/départs des enfants, lors des rencontres avec les parents, des activités spéciales et des fêtes saisonnières.
- Utilise HiMama comme moyen d'informations et d'échanges avec les parents. Fait preuve de tact, professionnalisme et de délicatesse dans ses conversations.
- Invite les parents à participer à la documentation en les informant des sujets qui intéressent leurs enfants, en demandant des photos, des retours de conversations avec leur enfants que l'éducateur/ éducatrice puisse ajouter au portfolio de l'enfant.

10 - Faire participer les partenaires communautaires locaux et leur permettre de soutenir les enfants, les familles de ces derniers et le personnel.

10.1 - Des visites, des présentations tels les pompiers/infirmiers/médecins/ ou autres soient organisées par les éducatrices pour encourager la découverte de métiers ainsi connaître le travail des parents

- L'éducateur/éducatrice profite de l'expertise des parents en leur demandant de faire une présentation aux enfants.
- Met à la disposition des enfants du matériel en rapport avec les présentation

11 - Soutenir le personnel, les fournisseurs et les autres personnes qui interagissent avec les enfants dans le cadre du perfectionnement professionnel permanent.

11.1 - Chaque professionnel/professionnelle réponde aux directives de l'Ordre au sujet de la formation continue

- L'éducateur/éducatrice prépare son portfolio tel qu'exigé par l'Ordre.
- Maintient à jour sa formation en 1er soins.
- L'éducateur/éducatrice s'engage à entrainer les éducatrices non qualifiées qui travaillent dans leur équipes.

11.2 - L'éducateur/éducatrice reconnaisse la nécessité de l'apprentissage permanent en démontrant un engagement dans son plan de formation et de perfectionnement

- L'éducateur/éducatrice assume sa formation en s'inscrivant lui/elle-même à des cours de formation pour se perfectionner.
- Respecte les coûts de formation alloués et payés par la garderie.
- L'éducateur/éducatrice ne se limite pas aux formations payées par la garderie.

11.3 - L'éducateur/éducatrice incorpore dans sa pratique journalière les connaissances les plus à jour dans le domaine de l'éducation et des soins à dispenses aux jeunes enfants

- L'éducateur/éducatrice s'engage à respecter les nouvelles pratiques du continuum de développement.
- Détermine un objectif à la fois de la pratique réflexive pour la maîtriser avant de passer au suivant. Évalue ses points forts et ses limites sur le plan personnel et professionnel ainsi s'engage à améliorer ses méthodes d'être, d'agir et de penser.

FORMATION AUX POLITIQUES : LPCR assure une formation à toutes les politiques et procédures applicables, au-delà de la lecture et de la signature. Voir la politique détaillée, page PDF 107.

11.4 - Met en place de manière constante et continue les connaissances acquises lors des formations dans leurs missions journalières afin d'assurer la qualité des services

- L'éducateur/éducatrice partage lors des réunions du personnel, ses connaissances avec ses collègues suite aux formations.
- Discute des pratiques gagnantes avec ses collègues et aide à les mettre en pratique dans l'équipe de travail.
- Assume la supervision des étudiants/étudiantes en stage d'apprentissage.

12 - Documenter et évaluer l'impact des stratégies énoncées sur les enfants et leurs familles.

12.1 - Des discussions avec le personnel prennent place lors de réunions du personnel afin d'assurer la mise en place de stratégies visant la pensée réflexive

- L'éducateur/éducatrice détermine des objectifs à mettre en place avec les membres de son équipe.
- Évalue le résultat de ses interventions de manière réflexive.
- Lorsque l'éducateur/éducatrice agit comme secrétaire à une réunion, il/elle prend note de l'engagement de chaque membre de son équipe et des mesures prises pour supporter la pensée réflexive et sa mise en oeuvre

12.2 - La documentation pédagogique soit une pratique active dans nos garderies pour les enfants de tous les âges

- L'éducateur/éducatrice documente une observation par semaine pour chaque poupon, bambin, préscolaire et fait ressortir les points devant être adressés dans la programmation suite aux intérêts démontrés par les enfants.
- Présente des incitateurs pour explorer en plus de profondeur les intérêts démontrés.
- Inclue dans sa documentation pédagogique des rapports anecdotiques, des photos d'oeuvres, des activités, des interactions entre enfants, tous démontrant les compétences acquises dans leur apprentissage.
- Fait usage de la technologie à sa disposition par la garderie.

- L'éducateur/éducatrice s'engage par lui/elle-même de connaitre le fonctionnement de la technologie disponible.

13 - Le personnel et les stagiaires doivent prendre connaissance de l'énoncé de programme avant d'interagir avec les enfants ou chaque fois que l'énoncé est modifié.

13.1 - Chaque employé/e ou candidat/candidate est responsable de lire et d'adhérer aux directives de l'énoncé de programme et des politiques LPCR

- Tous employés LPCR ou stagiaires/bénévoles doit lire et prendre connaissance de l'énoncé de programme ainsi que des politiques LPCR avant de commencer à travailler (ou chaque fois qu'une modification est apportée). L' employé LPCR ou stagiaire/ bénévole doit apposer sa signature au document afin de confirmer avoir lu et compris l'énoncé de programme/politiques LPCR
- Démontre par ses interactions et son comportement qu'il/elle met en pratique l'énoncé de programme dans son travail quotidien.

14 - Les approches de l'énoncé doivent être mises en oeuvre par le personnel dans chacun de ses programmes.

14.1 - L'évaluation du personnel démontre que chaque employé respecte l'Énoncé de programme ainsi que les politiques LPCR

- La direction du centre documente le travail de l'éducateur/éducatrice et la manière dont il/elle répond à l'énoncé de programme par ses observations quotidiennes. De plus, la directrice classe tous les documents d'évaluation dans le dossier de l'employé.
- La direction du centre rencontre chaque éducateur/éducatrice deux fois par année pour faire son évaluation annuelle et chaque six mois pour le contrôle de la discipline.
- Toutes nouvelles politiques sont communiquées au personnel au fur et à mesure que des changements sont apportés et mis à jour dans les cahiers des politiques ainsi que le Manuel des politiques LPCR.
- L'employé doit signer confirmant avoir reçu l'information.

14.2 - Les parents sont informés de l'énoncé de nos programmes

Le Guide des parents est mis à jour régulièrement pour refléter le nouvel énoncé.
L'énoncé est disponible sur le site Web et sera accessible dans chaque centre LPCR.

Signature de prise de connaissance de l'Énoncé de programme

Je confirme avoir lu et pris connaissance de tout l'énoncé de programme LPCR.
Je m'engage à respecter et mettre en pratique tous éléments faisant partie de l'énoncé de programme.

Signature de l'employé.e:

_____ **Date**: __J__/__M__/____A____

Signature de la Direction

_____ **Date**: __J__/__M__/____A____